



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018

Le jeudi 20 décembre 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 14 décembre 2018 et affichée.

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

Membres absents excusés :

M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

▪ Réhabilitation et extension des locaux de la mairie

La visite du chantier a permis aux membres du conseil de constater l'avancement des travaux ; le maire indique que du fait de la reprise du soubassement de la salle des mariages, il convient de procéder à la mise aux normes de l'électricité de cette salle ce qui n'était pas prévu initialement au marché et que les équipements de sonorisation et d'éclairage ont été revus ; un avenant de 13.655,52 € HT sera pris en début d'année.

▪ Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif

Les travaux de pose des canalisations sont terminés.

Les réfections en enrobé sont terminées en partie. Les joints restent à finaliser. Les réfections définitives de la rue de la route de la Duchais et de divers chemins annexes, initialement prévues en bicouche ont été réalisées en enrobé sur la largeur de la tranchée.

La déviation devrait être levée ces prochains jours

Dès réception de l'attestation de conformité, le poste pourra être raccordé et mis en service. La mise en service du réseau est prévue fin janvier début février. Un courrier va être transmis aux riverains afin de les informer de la procédure à suivre.

Le maire indique à l'assemblée que sur sa demande le cabinet Bouvier a transmis un devis pour une mission d'études VRD et Paysage d'un montant de 5.598,00€ HT. Cette étude permettra de planifier et budgéter au mieux les travaux à venir.

▪ Aménagements de sécurité

Le maire présente à l'assemblée l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude Atelier Bouvier Environnement qui comportait deux points : la liaison douce vers le bas du bois, et le plateau surélevé rue de Combours.

Concernant la liaison douce, à ce stade de l'étude, le montant des travaux VRD et Paysage est estimé à 123.056,00 € HT (hors option éclairage qu'il conviendra d'étudier) ; s'ajouteront à ce montant les frais de maîtrise d'œuvre évalués à 8.696,50 € HT, de SPS si besoin et les honoraires liés aux

acquisitions foncières. Le conseil prend acte de l'étude de faisabilité et invite la maire à prévoir les crédits au BP2019.

Concernant la mise en place d'un plateau surélevé rue de Combourg, le bureau d'étude est allé au-delà de la demande initiale, en proposant un projet englobant la quasi-totalité de la rue. Ce projet est décliné en 5 séquences pouvant faire l'objet de diverses tranches.

La séquence liée à la mise d'un plateau surélevée aux abords du lotissement les Eglantines et à des aménagements de voirie est estimée à 122.130,75 € HT.

Après réflexion et avant de se positionner sur ces travaux, l'assemblée considérant les accidents survenus en centre bourg invite le maire à solliciter du cabinet Bouvier une étude de faisabilité sur des aménagements de sécurité en centre bourg, carrefour rue des écoles, notamment.

▪ **Budget principal DM 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la décision modificative N°1 au budget principal prévoyant

- Un virement de crédit en section d'investissement d'un montant de 24.900,00 € ;
- L'ouverture de crédits supplémentaires en section d'investissement à hauteur de 21 000,00 € suite à la perception d'une dotation pour le PLU et d'un montant de FCTVA plus important que celui estimé ;
- L'ouverture de crédits supplémentaires en section de fonctionnement et en investissement suite à la perception de la DSR cible ;
- Un virement de crédits en section de fonctionnement d'un montant de 2.100,00€.

▪ **Budget principal : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de 2018, soit :

- Chapitre 20 : 18.430,00 €
- Chapitre 21 : 16.590,00 €
- Chapitre 23 : 306.956,75€

▪ **Budget Zone d'activité**

Le maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif, elle a décidé la clôture du budget annexe de la zone d'activité au 31.12.2018, puis sur la base d'un décompte estimatif a validé la prise en charge du déficit prévisionnel de la zone d'activité par la commune.

Il indique que les services de Vitré Communauté ont par application de la convention de gestion, émis deux titres de recettes pour un montant total de 11.304,52€ à la charge de la commune.

Compte tenu de ces éléments financiers, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder au retrait de la délibération 2018 – 020, confirme que le budget annexe de la zone d'activité sera clôturé au 31.12.2018 et précise que l'ensemble des résultats actif/passif sera repris sur le budget principal.

▪ **Etat à admettre en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur un état de 8 pièces concernant des montants inférieurs au seuil des poursuites (15€) et une dette suite à liquidation, d'un montant de 156,30 €.

▪ **Convention CCAS**

Par convention, en date du 5 décembre 2006, la Commune assure certaines prestations de services de gestion courante au bénéfice de la M.A.P.A. : entretien des bâtiments et des espaces verts, assistance administrative pour la gestion du personnel et du budget, etc...

Cette convention prévoit le versement par le C.C.A.S., sur le budget M.A.P.A., d'une contribution à la Commune d'un montant de 6.000,00 €, indexée sur l'évolution du traitement des agents de la fonction publique. Cette convention signée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2007, a été prolongée par avenants successifs, dont le dernier arrive à expiration le 31 décembre 2018.

Compte tenu de la réorganisation des services, il apparaît nécessaire de réévaluer le chiffrage des prestations réalisées par la commune au profit de la MAPA, et de réfléchir à une nouvelle convention, à effet au 1^{er} janvier 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prolonger la convention actuelle, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 1 an.

▪ **Ouverture de 2 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité**

Les centres de loisirs accueillent des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires, sur inscription préalable : certains s'inscrivent pour l'année entière, d'autre par période. L'équipe est composée d'agents nommés sur des emplois permanents mais pour faire face à la variation du nombre d'enfants et pour respecter les normes d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement, le conseil municipal décide de créer 2 emplois non permanents relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

▪ **Monument aux morts**

Le maire évoque le courrier de monsieur Jean Yves HERVAGULT, dont copie a été transmise avec la convocation, et par lequel il sollicite de la commune la réalisation de travaux autour du monument aux morts. Après avoir pris connaissance, à travers des photographies de la physionomie du monument à sa création, après avoir écouté les membres du conseil municipal qui ont décidé des travaux en 2007, les membres du conseil municipal ont donné leur avis sur cette demande. A l'unanimité, ils considèrent qu'il n'y pas lieu d'intervenir aujourd'hui, que de par son emplacement au cœur du bourg, le monument s'impose à la vue du passant, et que l'entretien régulier dont il fait l'objet marque toute notre reconnaissance envers nos soldats et notre profond respect du devoir de mémoire.

▪ **Divers**

- Vœux au personnel le 8 janvier 2019 à 18h30
- Vœux à la population : le vendredi 11 janvier 2019 à 19h30
-

Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 24 janvier 2019 à 20h30